

MAISON D'ACCUEIL PRINCE ALBERT



Règlement d'Ordre Intérieur

MAPA 2015/09

Bienvenue à la Maison d'accueil Prince Albert

Introduction :

Notre but est de t'accueillir et de chercher tous ensemble, avec tes proches, les solutions les plus constructives pour passer d'un présent difficile à un avenir plus souriant.

Notre priorité : Le respect

Le respect de toi-même et des autres est indispensable. En échange de quoi, chacun ici te respectera, quels que soient ta couleur de peau, ton appartenance culturelle et religieuse, tes origines familiales...

Les éducateurs sont là pour toi et les autres enfants. L'un des éducateurs sera ta personne de référence, ton éducateur référent. C'est lui qui, par son écoute et sa motivation, t'aidera à progresser dans tous les domaines. Il t'aidera à négocier tes demandes dont il parlera en réunion d'équipe. Tous les membres de l'équipe sont liés par le secret professionnel, c'est-à-dire que si tu confies un secret à un adulte de l'équipe, il ne pourra en parler qu'à d'autres professionnels concernés par ta situation.



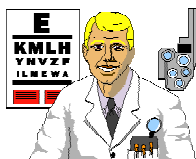
Quelques points du règlement

✓ Je surveille mon comportement...



- La violence verbale et physique contre les autres enfants et jeunes, ou contre les membres du personnel ; la possession d'armes ; le vol ; les dégradations volontaires ne sont pas tolérés.
- Le non-respect de ces points fera l'objet au minimum de mesures réparatrices.
- Les dégâts occasionnés par des dégradations volontaires seront remboursés par l'auteur des faits.
- Dans les cas graves (violence, récidives...), après un ultime avertissement, une mesure d'éloignement, provisoire ou définitive, pourra être **envisagée et** demandée au mandant.
- Je ne peux avoir de relations sexuelles au sein de l'institution.

✓ Je prends soin de ma santé...



- La consommation d'alcool et de drogues est strictement interdite !
- L'usage du tabac est autorisé à partir de 16 ans, hors des locaux.
- Les tatouages et piercings sont interdits avant l'âge de 16 ans.

✓ Mes visites...

- Les visiteurs (amis, famille...) sont, **généralement**, reçus sur rendez-vous le mercredi **ou en week-end**. A leur arrivée, ils se présentent à l'éducateur de service. Ils ne peuvent accéder aux locaux sans la permission d'un éducateur. Dans aucun cas, les visiteurs ne peuvent se rendre dans les chambres.
- Si je souhaite recevoir des amis, j'en parle d'abord à mes éducateurs pour obtenir leur accord, au plus tard la veille.
- Je peux recevoir des amis, deux au maximum, le mercredi après-midi ou le samedi de 14h00 à 17h30 **avec l'accord préalable des éducateurs**.
- Les retours en famille sont toujours planifiés, en accord avec le Juge ou le Conseiller, les TSF et l'équipe éducative.
- **Lors de mes retours en week-end**, si j'ai moins de 10 ans, je rentrerai le dimanche **entre 17h et 18h**. Si j'ai plus de 10 ans, ce sera **entre 19h30 et 20h**. **Mais dans** ce cas, j'aurai déjà soupé et me serai lavé.
- Lorsque je veux me rendre dans l'une des autres maisons, je demande l'autorisation à mon éducateur et à l'éducateur de la maison voisine.



✓ Mes sorties...

- Je ne peux pas quitter l'institution sans avoir reçu l'accord d'un membre de l'équipe éducative. Cette autorisation est notée dans le journalier du pavillon.
- Lorsque je serai à l'extérieur, les éducateurs sauront où je suis et pourront toujours me joindre.
- **A partir de 14 ans, je pourrai demander à mon éducateur référent de pouvoir profiter d'une sortie (maximum une par semaine). Cette sortie (et ses modalités pratiques) me sera accordée ou refusée en fonction de différents critères tels que mon comportement, la confiance que l'on peut mettre en moi...**
- Si j'ai moins de 12 ans, je serai accompagné d'une personne responsable.
- Les autorisations de logement à l'extérieur (hors des retours en famille) ne sont données que sur accord de l'équipe éducative et de l'instance de placement. Ces autorisations sont données au plus tard **le mercredi matin**, sur base des informations reçues (adresse, numéro de téléphone), des contacts pris et, éventuellement, d'une visite des lieux. Le planning doit être strictement respecté.



✓ Je fais des activités...

- La participation à des activités, régulières ou ponctuelles, extérieures à l'institution, sont **vivement encouragées** pour favoriser mon ouverture sur le monde.
- Une fois inscrit, je m'engage à participer à ces activités pendant toute leur durée.
- Lorsque le temps le permet, des endroits déterminés de la propriété peuvent être lieux de jeu, avec l'accord d'un éducateur, et sous sa surveillance. De manière générale, l'espace de jeu est constitué des pelouses, limité par la haie.



✓ Je vais à l'école...



- A mon âge, la scolarité est l'une des choses les plus importantes de ma vie. En plus, elle est obligatoire jusqu'à 18 ans... L'équipe éducative tient absolument à ce que chaque enfant puisse suivre un parcours scolaire adapté à ses besoins et ses capacités.
- La scolarité fait partie intégrante de mon projet de vie dans l'institution.
- Pour les aînés qui se rendent seuls à l'école, les trajets sont sous la responsabilité de l'établissement scolaire : il est donc impératif de suivre le trajet prévu et de le respecter.
- Je suis tenu de respecter l'heure de départ et de retour de l'école.

✓ J'étudie...



- Je respecterai l'heure d'étude, je travaille minimum 30 minutes par jour. Selon ma situation scolaire, l'étude se fera en chambre ou dans la salle d'étude.
- L'étude se déroule dans le plus grand calme afin de permettre une meilleure concentration.
- Chaque jour, je présenterai mon journal de classe à l'éducateur. Il le signera après avoir contrôlé la réalisation de mes devoirs.

✓ J'utilise les ordinateurs, tablettes...



- **Si mon comportement est adéquat**, j'aurai accès aux ordinateurs durant la semaine entre 18h45 et 21h45 selon le planning établi par les éducateurs. La même règle est d'application pour les ordinateurs personnels qui nécessitent une autorisation de la direction.
- Si je dois faire des recherches sur internet pour l'école, je pourrai utiliser les ordinateurs en dehors de ces plages horaires, avec l'accord de l'éducateur.
- Pendant les week-ends et les vacances, l'accès aux ordinateurs sera plus large et respectera les consignes de l'éducateur de service.

✓ Mes affaires personnelles...

- Pour éviter tout problème de vol, je m'abstiendrai au maximum d'apporter dans l'institution des objets de valeur importante. **A tout moment, je dois être capable, sur simple demande de la direction, d'en prouver sa provenance.** Mais, en cas de vol ou de perte, l'institution ne remboursera jamais ce genre d'objet.
- Je ne suis pas autorisé à utiliser ou à détenir d'engin à moteur (mobylette, moto...).

✓ Je me lave...

- Chaque jour, je prendrai ma douche avant ou après le souper, ou éventuellement le matin, selon l'autorisation que je recevrai.
- Pour ma sécurité, l'usage d'appareils électriques est interdit dans la salle de bain (radio...).
- Pour préserver l'intimité, une seule personne à la fois est autorisée dans la salle de bain.
- Je me déshabillerai et m'habillerai dans la salle de bain.
- Je veillerai à laisser la salle de bain propre pour les suivants !

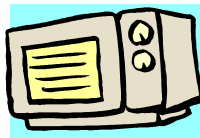


✓ Les repas...



- A l'exception du petit déjeuner, les repas se prennent tous ensemble, à l'heure prévue.
- Pour que les repas se déroulent dans une ambiance conviviale, je ferai attention à mon maintien (rester assis, utiliser mes couverts...).
- L'accès au frigo et aux denrées alimentaires se fera toujours avec accord de l'éducateur !
- En aucun cas je n'emporterai de nourriture dans ma chambre.

✓ Les appareils électroménagers...



- L'emploi des appareils électriques et ménagers se fera avec l'autorisation de l'éducateur de service. L'utilisation de la friteuse est interdite dans le pavillon 'Le Voilier'.

✓ Je participe aux charges...



- Comme les autres enfants, je devrai participer aux charges de la maison en fonction du calendrier prévu.
 - Les charges s'effectuent toujours **selon le planning et les consignes des éducateurs.**
 - Nous avons la chance de vivre dans un cadre verdoyant que nous devons respecter... si je néglige cette consigne, je participerai à son nettoyage.
- Si j'utilise de la vaisselle en dehors des repas, je la laverai et rangerai directement.

✓ Je prends soin de mes vêtements...

- Lorsque mon jour de lessive est arrivé, je veillerai à descendre ma manne de linge en fonction des consignes des éducateurs.
- Une fois lavé, je rangerai mon linge propre dans les armoires.

✓ Mes locaux...

- Je veillerai à respecter mon lieu de vie.
- Je ne peux accéder au bureau de l'éducateur sans sa présence et son accord. Je frappe à la porte du bureau et j'attends que l'éducateur m'invite à y entrer.
- Les discussions de la vie de tous les jours se feront dans les locaux communs ; le bureau de l'éducateur étant réservé aux entretiens devant se faire à l'abri de toute oreille indiscreète.
- D'autres locaux sont interdits sans accord préalable : les caves, les locaux d'intendance et administratifs...

✓ Je range ma chambre...

- Je partage ma chambre avec d'autres enfants. Je la garderai propre et rangée.
- Si ma chambre n'est pas bien entretenue, l'éducateur peut en exiger le rangement à tout moment, même si cela doit m'empêcher de participer à certaines activités.
- Aucune nourriture n'est autorisée dans les chambres.
- L'accès aux chambres est réservé aux personnes y logeant. Les enfants de moins de 10 ans ne peuvent rester seuls dans leur chambre **sans autorisations des éducateurs présents**.
- Les ordinateurs, tablettes et consoles de jeu n'ont pas leur place dans les chambres. Au moment d'aller me coucher, je les range dans mon casier.
- En aucun cas, les garçons ne se trouvent dans les chambres des filles et inversement !

✓ Je voudrais téléphoner...



- Jamais pendant l'étude et les repas, ni après 21 h.
- Les frais de téléphone étant onéreux, je serai autorisé à donner un maximum de trois appels par semaine.

✓ Puis-je utiliser un gsm ?



- Le gsm est autorisé pour les enfants à partir de 12 ans en dehors des activités collectives (repas, devoirs...).
- **A partir de 12 ans et si mon comportement est adéquat**, je recevrai une recharge de 15€ tous les deux mois.



- **Après 22h, je n'utilise plus mon gsm ou tout autre objet du genre.** Si je ne respecte pas cette consigne, je ne recevrai plus de recharge **et mon appareil pourra être confisqué.**

✓ **Je vais dormir...**

- En semaine, les heures de coucher sont les suivantes :



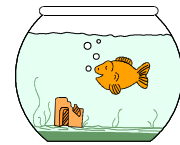
- les moins de 6 ans : 19h00
- à partir de 6 ans : 19h30
- à partir de 8 ans : 19h45
- à partir de 9 ans : 20h00
- à partir de 10 ans: 20h30
- à partir de 12 ans: 21h00
- à partir de 13 ans: 21h30
- à partir de 14 ans: 22h00

- A l'heure indiquée, je serai dans mon lit, lumières éteintes ainsi que tout appareil sonore.
- Les week-ends et vacances scolaires, les heures de coucher sont les suivantes :
 - les - de 10 ans : au plus tard à l'heure habituelle de semaine plus maximum 30'.
 - à partir de 10 ans : au plus tard une heure après l'heure habituelle.

En dehors des jours scolaires, je déjeunerai au plus tard **pour** 09h30, et je serai toujours habillé pour **10h00.**

✓ **Je voudrais un animal...**

- Les animaux sont interdits au sein des pavillons !



Ce sera super si...

✓ **Je veille au confort de vie de chacun :**

- Au respect de soi et d'autrui (politesse, façon de s'adresser aux autres...);
- Au respect des charges d'autrui ;
 - Au respect de tout matériel ;
 - En évitant toute nuisance sonore (cris, musique ou télévision à volume trop élevé...);
 - Au respect des consignes de sécurité ;
 - En veillant à porter une tenue vestimentaire décente et à avoir une hygiène correcte ;
- Au respect des convictions religieuses entre jeunes ;



Lu et approuvé, le

(Signature du jeune)